

SAISINE



COMPTE ADMINISTRATIF
2022

Adopté en séance plénière
du 22 juin 2023

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions.

Le Compte Administratif pour l'année 2022 (CA 2022) fait état d'un montant de recettes réelles (*dont gestion active de la dette et hors affectation du résultat*) de 3,31 Md€ soit un taux de réalisation de 92,8% (95,9% lors du précédent CA). Les dépenses réelles (*dont gestion active de la dette*) s'élèvent, quant à elle, à 3,34 Md€ et affichent un taux d'exécution de 91,8% (94,2% lors du CA 2021).

Les taux d'exécution en recettes comme en dépenses sont en recul depuis plusieurs exercices ; le CESER questionne les causes de cette évolution et aborde avec précaution sa nature purement « conjoncturelle ».

Pour la deuxième année consécutive, le fonds de roulement est en diminution : -24,44 M€ au CA 2021 puis -26,76 M€ au CA 2022. Mécaniquement, cela impacte le résultat de clôture qui est passé, en conséquence, de 93,45 M€ au CA 2020 à 42,26 M€ au CA 2022. Le CESER souligne qu'un résultat de clôture en recul peut impliquer la nécessité d'inscrire un emprunt prévisionnel complémentaire lors du budget supplémentaire de l'exercice suivant.

Recettes

En 2022, les recettes de la collectivité (*hors revolving, refinancement de la dette et reprise du résultat*) s'élèvent à 3,29 Md€. Soustraction faite, pour 2021, des montants inscrits dans le cadre du rescrit fiscal lié à la régularisation de la TVA, les ressources régionales sont en hausse de 3,2% entre le CA 2021 et le CA 2022.

En section de fonctionnement, la progression des ressources est à imputer principalement à l'augmentation du produit issu de la fraction de TVA (*part issue de la compensation de la suppression de la DGF et part issue de la suppression de la part régionale de CVAE*) perçue par la Région.

Son poids dans les recettes de fonctionnement (51%) ajouté à la composition des ressources engendre une forte dépendance de la collectivité au dynamisme de la fraction de TVA. Le CESER constate que la sensibilité de la fraction de TVA aux aléas conjoncturels a bénéficié positivement à la Région Grand Est en 2022.

Concernant, la taxe sur les certificats d'immatriculation, la collectivité estime à 33,4 M€ le produit supplémentaire généré par les décisions prises quant à la hausse du cheval vapeur (de 42 à 48 €) et à la suppression de l'exonération accordée aux véhicules dits propres. Selon les rapports sur le CA 2022, ces décisions ont donc permis que le produit de cette taxe soit en hausse (+3,1%) au CA 2022.

À moyen terme, les produits de la taxe sur les certificats d'immatriculation et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) sont susceptibles de diminuer eu égard aux décisions européennes d'interdiction de vente de voitures thermiques à compter de 2035. Le CESER considère qu'une réflexion doit rapidement s'engager au niveau

national pour estimer les possibles conséquences financières pour les Régions et déterminer les éventuelles mesures compensatoires à prévoir.

Stratégie de dépenses en fonctionnement et en investissement

En 2022, hors revolving, les dépenses réelles atteignent 3,32 M€ (soit +2,3% *en excluant le rescrit fiscal*). 76,9% des dépenses régionales réalisées en 2022 sont des dépenses d'intervention ; ce pourcentage est similaire à celui constaté lors du CA 2021.

En matière de dépenses de fonctionnement, le CESER constate l'impact financier (60 M€) de l'augmentation des coûts de l'énergie. Il réitère sa demande de clarification de la stratégie régionale en matière de gestion des dépenses de fonctionnement afin de concilier la hausse des coûts, le maintien d'un montant d'investissement élevé et la non dégradation des indicateurs liés à l'endettement sans pour autant obérer son soutien au territoire régional en investissement comme en fonctionnement.

En matière de dépenses d'investissement, la collectivité régionale exprime un fort volontarisme. Hors remboursement du capital de la dette (*PPP compris et hors opérations de gestion active de la dette*), ses dépenses d'investissement demeurent au-delà d'1 Md€. Néanmoins, elles sont en légère diminution par rapport au CA 2021 (- 16,7 M€).

Le CESER renouvelle sa demande, émise à plusieurs reprises lors des précédentes saisines budgétaires, d'obtenir le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité avec un niveau de détail plus fin que celui présenté dans les derniers Budgets Primitifs (BP) et comprenant un volet sur les investissements prévus dans les bâtiments régionaux.

Le CESER souligne l'importance des fonds européens dans la politique d'investissement volontariste de la collectivité. En effet, les fonds européens pèsent pour 16% dans les dépenses régionales d'investissement.

Indicateurs et endettement

L'endettement net annuel est de 18,3 M€ pour l'année 2022 contre 54,1 M€ en 2021 et l'encours de dette s'élève, hors-crédit-bail, à 2,66 Md€. Toujours hors crédit-bail, la capacité de désendettement connaît une légère diminution passant de 4,74 ans à 4,64 ans.

Le CESER souligne, à nouveau, la qualité de la gestion de sa dette par la collectivité notamment en diversifiant les prêteurs et en privilégiant les taux fixes (la part des taux fixes est égale 76,7% au 31/12/22).

Fonctionnement de l'administration régionale

De nombreuses évolutions réglementaires impactent, depuis plusieurs exercices, le volet « rémunération des personnels ».

Le CESER prend acte de l'application de la clause d'accélération¹ du calendrier de déploiement du RIFSEEP pour les agents dans les établissements scolaires, corrélée à la croissance des recettes réelles issue de la fraction de TVA, mentionnée dans le rapport de présentation du CA 2022.

Économie

Le CESER prend acte des bons taux d'exécution des budgets dédiés au développement économique, à l'innovation et à l'agriculture. Il regrette, en revanche, une exécution budgétaire insuffisante dans le domaine du tourisme.

Si le document de présentation du CA permet d'identifier les niveaux d'exécution des crédits votés, il ne permet pas d'apprécier ces réalisations au regard des orientations et objectifs politiques structurant le BP.

Le CESER considère que ce document manque de lisibilité quant à la répartition, par action, des crédits utilisés et regrette à nouveau que l'affectation des fonds européens ne soit pas visible dans les différentes politiques économiques, ceci afin de pouvoir mesurer l'importance qu'ils représentent dans les actions en appui aux moyens alloués par le Conseil Régional.

Le CA, au-delà d'une approche comptable, pourrait, en croisant les réalisations financières avec les choix stratégiques et les objectifs qui en découlent, contribuer véritablement à l'analyse et à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Le CESER rappelle les difficultés d'accès des PME et des structures de l'ESS, notamment les associations, aux aides régionales et européennes. Il demande la mise en place de soutiens spécifiques en ingénierie financière et logistique en vue d'une plus grande équité dans l'accès aux aides économiques.

Le CESER regrette le défaut de visibilité des actions relevant de la stratégie « bioéconomie » qui est pourtant un marqueur fort de la politique du développement régional.

Innovation

Le CESER réitère sa demande de clarification de l'organisation et de la coordination des acteurs de l'innovation, notamment pour ce qui concerne le rôle d'animation des écosystèmes

¹ En conformité avec les principes validés en Commission Permanente du 19 novembre 2020.

assigné à Grand E-nov+ par rapport à celui que jouent d'autres acteurs comme les pôles de compétitivité.

Développement Économique

Le CESER relève un défaut de lisibilité des trajectoires des dispositifs structurants sur plusieurs années et réitère sa demande, de disposer, à l'occasion de la présentation du CA, d'un rapport plus détaillé faisant un rappel des données relatives aux réalisations des années précédentes.

Le CESER regrette l'absence d'éléments relatifs à l'état d'avancement du plan « 500 relocalisations ».

Concernant la politique de prospection internationale, le CESER relève et regrette l'absence d'évocation de la stratégie, ce qui ne permet pas d'apprécier les résultats au regard des objectifs.

Le CESER prend acte des résultats en terme d'emplois créés dans les différentes politiques économiques, cependant il manque des éléments permettant de juger de la qualité des emplois créés.

Agriculture

Le CESER rappelle l'alerte émise à l'occasion de son Avis sur le BP 2022 en pointant l'intérêt limité du développement de la capacité de stockage du bois si l'export constitue le seul débouché du bois brut. Le CESER demande à connaître les actions entreprises pour vérifier et encourager une meilleure valorisation locale du bois issu des forêts régionales et réduire la fuite de la valeur ajoutée de la ressource locale.

Le CESER rappelle que les transferts de compétences de l'État vers les Régions dans le domaine agricole peuvent expliquer une augmentation du budget qui a doublé depuis 2018.

Tourisme

Le CESER se demande si l'écart de 3,3 M€ entre le budget voté et le budget réalisé concernant l'action « Contribuer à la promotion touristique » est imputable au démarrage difficile de l'ART.

Au regard des enjeux existants dans ce domaine, cette sous-utilisation des crédits ne doit pas motiver une baisse des crédits affectés à cet objectif au cours des prochaines années.

Le CESER réitère sa demande d'une présentation financière des dossiers mobilisant une grande partie du budget dédié au tourisme (Chambley, Madine, Vittel Horizon 2030, Ventron...).

Formation tout au long de la vie

Dans un contexte de crise économique et climatique qui devient pérenne, il s'avère urgent de changer d'approche en termes d'emploi et de formation. Les difficultés de recrutement identifiées dans ces deux domaines nécessitent un autre questionnement. Le CESER a préconisé une vue plus holistique, au-delà de l'adéquation compétence/poste de travail.

Dans cet objectif, le CESER préconise, à nouveau, un véritable travail de coopération entre l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, les acteurs de la formation et les employeurs. Les activités de prospective ont également été préconisées à maintes reprises par le CESER en y incluant une dimension sociale. Face à la sous-réalisation récurrente du budget consacré à la formation, le CESER demande des précisions sur les dispositifs de formation concernés et leurs modalités de mise en œuvre par la Région.

Le CESER constate une augmentation des moyens financiers sur l'orientation, point de départ d'une motivation à entrer en formation, à aller vers l'emploi. Cependant, augmenter les moyens est appréciable mais évaluer les actions exécutées grâce à ces moyens évite de reproduire les mêmes erreurs. Dans ce sens, le CESER réitère ses demandes de bilan qualitatif et/ou d'évaluation qui doivent éclairer les décisions. S'il est important de noter qu'il y a eu 43 000 entrées en formation, il serait intéressant de savoir ce qu'il en est du parcours de formation, de la satisfaction de l'intéressé et de ses propositions d'amélioration.

En résumé, la présentation d'un bilan qualitatif de la formation en Grand Est serait un bénéfice immense au service de la collectivité. Ces bilans réguliers éviteraient des tensions liées à un manque d'information et de concertation comme cela a été le cas pour le regroupement et la fermeture des lycées.

Formation professionnelle

La sous-réalisation des actions de formation, s'illustrant par la baisse des CP, devait faire l'objet d'un travail de réflexion mené par le Conseil Régional sur l'attractivité.

Le CESER souhaite connaître les résultats de ces travaux et les acteurs qui ont été associés. En effet, cette sous-réalisation montre bien qu'il ne s'agit pas uniquement de créer des places supplémentaires mais d'accompagner le public vers les formations.

Sur les effectifs formés, les chiffres sont pratiquement identiques : 43 754 entrées effectives formation en 2021, 43 000 en 2022 avec une augmentation du nombre d'infra-bac de 57% à 66 %. Compte tenu, d'une part, de ces résultats positifs et, d'autre part, de la fin des financements du PRIC, le CESER demande des informations sur la suite prévue en termes de financement de formation pour les personnes peu qualifiées. Or, sur l'augmentation de la formation des moins diplômés, dans sa contribution sur le SRDEII et CPRDFOP, le CESER

rapporte l'évaluation de la DARES sur le PIC en 2022² : « *la hausse des entrées en formation constatées n'a pas bénéficié particulièrement aux moins diplômés* ». Le CESER demande à recevoir les éléments de l'évaluation du PRIC en Région Grand Est. De plus, le CESER a demandé à plusieurs reprises à être associé à l'évaluation du PRIC, la demande devait être relayée auprès de la DARES, sans réponse à ce jour.

Orientation

Sur la contribution à l'insertion des jeunes, les CP mandatés en investissement sont supérieurs à 2021 et passent de 33 574,50 € à 217 948,18 € mais le taux d'exécution en 2022 reste faible (4,1%). Ce faible taux d'exécution paraît problématique au CESER au regard du réel besoin d'investissement dans les Missions Locales.

L'augmentation du budget dédié aux actions d'orientation, avec laquelle le CESER est en accord, a-t-elle permis de développer un véritable accompagnement des outils d'orientation mis en place par le Conseil Régional ? Dans le cadre de l'évaluation 2021 du CPRDFOP, le CESER avait préconisé la nomination d'un référent orientation par territoire, il appuie donc la nomination prévue par le Conseil Régional d'un référent orientation sur chaque territoire afin de renforcer cet accompagnement.

Le CESER approuve le travail d'identification des besoins en compétences dans un souci prospectif par l'OREF au niveau de chaque territoire sans oublier la prise en compte de la spécificité transfrontalière.

Formations sanitaires et sociales

Le Conseil Régional réitère sa volonté, concrétisée par des hausses financières depuis 2020, d'augmenter les capacités de formation d'infirmier et d'aide-soignant. En 2022, un faible taux d'exécution en investissement est relevé : 8,04 M€ de CP votés dont 4,79 M€ ont été mandatés. Compte tenu, d'une part, des difficultés de recrutement et, d'autre part, des besoins urgents dans ce secteur, le CESER, à plusieurs reprises, a préconisé un travail coopératif sur l'attractivité avec tous les acteurs concernés, l'ARS, les conseils départementaux... en y associant également les personnes exerçant ces métiers et les étudiants en formation.

Au regard du vieillissement de la population, le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur le besoin accru de prestations d'aide à la personne et de service à domicile. Le CESER souhaite en savoir plus sur les formations d'aide à domicile financées par la collectivité régionale.

² Contribution du CESER à la réflexion croisée sur l'élaboration du SRDEII, CPRDFOP page 11 <https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/2023-02-09-contribution-aux-srdeii-et-cprdfop-adopte.pdf>

Apprentissage

Lors du CA 2021, le CESER avait été interpellé par le faible taux d'exécution en fonctionnement alors qu'il s'était déjà interrogé sur la pertinence des critères d'attribution retenus. A contrario, le taux d'exécution en investissement avait atteint, quant à lui, les 100%, ce qui démontrait un réel besoin des CFA d'investir dans le numérique et le matériel pédagogique innovant. En 2022, la tendance a été inversée puisque le Conseil Régional a alloué des montants supplémentaires en investissement (8,36 M€ votés pour 6,68 M€ mandatés) et a nettement réduit l'enveloppe de fonctionnement (2,22 M€ totalement exécutés). Le CESER demande des informations sur les raisons qui justifient que l'enveloppe en fonctionnement 2022 soit inférieure au réalisé 2021.

Entre 2021 et 2022, l'enveloppe globale (fonctionnement + investissement) a été revue à la baisse (17,79 M€ votés en 2021 contre 10,58 M€ en 2022) et le mandatement également (9,61 M€ en 2021 contre 8,91 M€). Le CESER demande des explications sur cette diminution notamment au regard des deux versements de France Compétences perçus par la Région en 2022 : un premier montant en fonctionnement issu du fonds de soutien à l'apprentissage de 12,71 M€ et un second en investissement de 9,04 M€ (soit 21,75M€ au global).

Au-delà du changement de la répartition des fonds, le Conseil Régional pourrait mener une politique plus volontariste en matière d'apprentissage. En matière de fonctionnement, au-delà de soutenir uniquement les formations fragiles dans les territoires, le CESER préconise d'amorcer le lancement de nouvelles formations en cohérence avec les documents stratégiques régionaux en matière de formation (CPRDFOP), d'aménagement du territoire (SRADDET) et d'économie (SRDEII). Le CESER préconise un soutien aux CFA dans leurs missions d'information, de promotion et de valorisation de l'apprentissage. Le CESER demande que la collectivité régionale s'assure que les fonds bénéficient à des formations de qualité.

Dans son CA 2022, le Conseil Régional préconise la vigilance sur l'articulation et la complémentarité avec les autres formations présentes sur le territoire et notamment avec les lycées professionnels. Face à la volonté de l'État de renforcer la place des lycées professionnels, le CESER demande que le Conseil Régional s'assure de cet équilibre entre les CFA et les lycées professionnels. Cette vigilance s'inscrit d'ailleurs dans la continuité des Avis du CESER sur la nécessité de coordonner l'offre de formation avec une véritable coopération entre l'éducation nationale, l'apprentissage, l'enseignement supérieur, les entreprises et les collectivités territoriales.

Lycées

Compte tenu des besoins des établissements, les taux d'exécution sont importants (95,5% en investissement, 98,9% en fonctionnement). L'enveloppe allouée a été revue à la baisse entre

2021 et 2022 (-0,98 M€ en investissement et -0,30 M€ en fonctionnement) et n'apparaît pas suffisante au regard des besoins des établissements.

Le CESER réitère sa demande d'une augmentation conséquente du budget des équipements pédagogiques pour les années à venir afin de conserver un appareil de formation efficace et répondant aux dernières innovations pédagogiques et évolutions technologiques.

Le manque d'information et de communication sur les aides à destination des lycéens ainsi que la complexité des démarches (dématérialisation, absence d'accompagnement pour remplir les dossiers) sont des points de vigilance que le Conseil Régional doit prendre en compte. Il est nécessaire de comprendre les besoins des familles pour les accompagner au mieux dans la scolarité de leurs enfants.

Le CESER préconise la mise en place d'une importante campagne d'information et de communication sur les aides sociales aux lycéens et l'aide au premier équipement professionnel. Cette campagne ne sera efficace que si un accompagnement humain est parallèlement mis en place.

Le CESER réitère sa demande de disposer d'un état des lieux des besoins prioritaires des établissements pour établir un programme actualisé de rénovation.

S'agissant du dispositif « Lycée 4.0 », le CESER rappelle ses multiples demandes d'évaluation. Il considère que le moment est propice pour engager cette évaluation, a minima sur les aspects techniques, incluant les dimensions environnementales et sanitaires, qui sont du ressort de la collectivité régionale. Il va de soi que ces aspects ne peuvent être dissociés des usages, prévus et réels, ainsi que des enjeux pédagogiques. Le CESER se propose d'apporter des éléments détaillés sur ces besoins en évaluation dans le cadre des réflexions du Comité Stratégique d'Évaluation (CSE). Le CESER demande que lui soit communiqué, d'ores et déjà, un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages...).

Le CESER souhaite avoir plus d'informations sur les opérations d'optimisation et d'industrialisation de la maintenance du Lycée 4.0 (modalités, impacts ...) évoquées dans le rapport sur le CA 2022.

Les crédits mobilisés en 2022 ont permis de développer et concrétiser les projets des lycées engagés dans la démarche du lycée en transition. Si le CESER a déjà salué cette démarche engageant 90 lycées dans le développement durable, les taux d'exécution en 2022 apparaissent insuffisants (51,7% en investissement, 63,6% en fonctionnement). Il serait intéressant de donner un nouvel élan à cette démarche et d'inciter un plus grand nombre d'établissements à participer.

Le CESER demande à nouveau :

- la transmission d'un bilan de l'ensemble des actions menées dans le cadre du programme « Lycée en transition » ;
- une valorisation et une communication plus importantes autour de ces actions.

Enseignement supérieur et recherche

Le CESER s'interroge sur les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des objectifs de la SRESRI. Il manque, dans le CA 2022, des éléments factuels ce qui ne permet pas de réaliser une analyse fine des opérations réalisées dans le domaine de l'ESRI.

Cohésion sociale

Le CESER demande des éléments d'explication complémentaires concernant la sous-utilisation des montants dédiés à l'investissement sur les volets « jeunesse », « sport » ou encore « santé ».

Il demande également au Conseil Régional davantage de détails sur la répartition des montants dépensés par dispositifs ainsi que sur la répartition géographique des bénéficiaires et des projets soutenus.

Il s'agit toujours de veiller à faire bénéficier de l'action régionale de manière équitable à tous les territoires du Grand Est. Le CESER demande à connaître la manière dont le Conseil Régional envisage de réaffecter les montants non dépensés.

Jeunesse

Les crédits votés en investissement pour le volet « Aider les jeunes à élargir leur horizon et favoriser les mobilités » n'ont pas été intégralement consommés en 2022 (reliquat de 711 956 € soit 1/3 dépenses budgétées pour l'année).

Pour la partie fonctionnement, 348 710 € (4,91 M€ CP votés contre 4,56 M€ de CP mandatés) engagés n'ont pas été dépensés sans aucune précision dans le document.

Le CESER souhaite avoir les détails de la ventilation des dépenses entre les différentes actions : dispositif JEUN'EST, soutien aux associations étudiantes dans la lutte contre la précarité ou encore le soutien aux mobilités internationales...

Comme évoqué dans son Avis sur le CA 2021, le CESER demande, à nouveau, à la collectivité régionale de communiquer davantage sur les dispositifs en direction de la jeunesse (15-29 ans) en s'appuyant sur les relais locaux (collectivités territoriales et associations) afin qu'ils puissent bénéficier au plus grand nombre.

Le CESER rappelle l'importance de sensibiliser, sur les dispositifs, l'ensemble des acteurs agissant en faveur de la jeunesse pour les inciter à leur transmettre les informations utiles.

Le CESER souhaite connaître les modalités de communication utilisées pour informer la jeunesse sur les dispositifs afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles elle n'arrive pas à les mobiliser.

Concernant les mobilités internationales, le CESER souhaite connaître le profil des bénéficiaires et demande au Conseil Régional d'amplifier la communication mais aussi de faciliter l'accès à la mobilité internationale à tous les jeunes dans tous les territoires.

Le volet « Favoriser l'engagement et la citoyenneté des jeunes » comporte un soutien au Conseil Régional des Jeunes, à l'accueil de jeunes en service civique en milieu rural et au sein de la collectivité régionale, à des actions citoyennes dans le cadre de l'animation de la vie lycéenne ainsi qu'à l'initiative des jeunes dans le cadre « d'expérience de jeunesse » avec une enveloppe de 2,8 M€ prévus pour 2,7 M€ dépensés. Le CESER préconise au Conseil Régional de mener une étude sur le profil des jeunes en service civique sur le territoire régional afin de mieux comprendre les difficultés qu'ils rencontrent sur tous les plans (mobilité, logement, insertion professionnelle...), cela permettrait d'envisager des réponses concrètes et de mieux sécuriser leur parcours.

Le volet intitulé « Encourager et soutenir l'entrepreneuriat des jeunes » comporte une enveloppe en fonctionnement de 542 557 € consommée en totalité. De nombreux partenariats se traduisent par une meilleure visibilité de ce dispositif.

Sport

Concernant le volet « Soutenir le développement des pratiques sportives », les montants prévus en fonctionnement ont été consommés dans leur totalité, contrairement à ceux prévus initialement pour l'investissement. Le CESER s'interroge sur les raisons pour lesquelles plus de 6,7 M€ non pas été dépensés et souhaite avoir des explications.

Le CESER insiste sur l'importance de maintenir et de développer des temps de concertation avec les acteurs du monde du sport. Le CESER s'interroge également sur les montants en investissement dédiés aux CREPS et non utilisés.

Le CESER demande plus de détails sur la répartition des dépenses en fonctionnement et en investissement pour les volets indiqués ci-dessous :

- Soutenir le sport pour tous ;
- Accompagner le sport de haut niveau ;
- Construire, gérer, entretenir les bâtiments du sport.

Culture

Concernant la politique culturelle, le CESER pointe que, pour 2022, les éléments indiqués dans le CA sont conformes aux annonces des projets réalisés au fil de l'année.

Le CESER remarque que l'engagement du Conseil Régional en matière culturelle a été tenu avec un maintien du soutien à tous les secteurs et avec une volonté d'agir pour l'accès à la culture dans les communes rurales mais aussi en favorisant l'accès à la jeunesse. Le CESER incite le Conseil Régional à poursuivre dans ce sens.

Le CESER note que, dans le rapport transmis, le nombre de bénéficiaires de JEUN'EST varie à différents endroits du texte (soit 186 000 soit 160 000), il demande donc que lui soit précisé le nombre exact de bénéficiaires.

Le CESER note le soutien en faveur des acteurs de la filière cinématographique et de celle du livre. Le CESER propose au Conseil Régional de communiquer davantage sur les événements dédiés aux livres.

Santé

Le CESER soutient le Conseil Régional dans ses actions en faveur de la santé et lui préconise de les poursuivre.

Le volet « Accompagner les acteurs de la santé et animer les territoires » est doté d'une enveloppe de 3,68 M€ en investissement (3,16 M€ de CP mandatés) et de 446 003 € en fonctionnement (411 729 € de CP mandatés). Pour l'année 2022, plusieurs projets ont été accompagnés dans un contexte d'adaptation autour de trois règlements d'intervention révisés.

Le CESER tient à rappeler la préconisation suivante issue de l'Avis intitulé « *L'accès aux soins pour tous dans le grand est, un enjeu fondamental* » adopté en séance plénière le 7 décembre 2022 : « *Préconisation n°9 - le CESER propose au Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé d'évaluer l'efficacité des aides à l'installation à destination des professionnels de santé, en tenant compte du contexte territorial dans lequel elles sont mises en œuvre tant sur la facilitation de l'accès aux soins mais aussi sur les bénéfices en termes de prévention primaire, secondaire et tertiaire ainsi que l'amélioration des données de santé de la population qu'elle couvre* ».

Concernant le volet « Garantir des conditions favorables à la santé et au bien-être », les projets et actions soutenus sont en augmentation de plus d'un tiers comparé à l'année 2021 mais le CESER estime qu'il reste encore à les parfaire compte tenu des enjeux. L'adoption prochaine du Projet Régional de Santé Environnement (PRSE4) permettra une meilleure consommation des crédits aux profits des territoires à condition de coordonner les actions avec les acteurs locaux.

Le CESER note que le volet « Innover pour la santé de demain » prévoyait une dépense en investissement de plus de 1 M€ pour au final 386 777 € réellement dépensés, toujours sans explication pour aider à mieux comprendre la répartition des dépenses et les raisons pour lesquelles l'enveloppe n'a pu être consommée. Le CESER rappelle au Conseil Régional la

préconisation suivante issue de l'Avis intitulé « *L'accès aux soins pour tous dans le grand est, un enjeu fondamental* » adopté en séance plénière le 7 décembre 2022 : « *Préconisation n°14 : Le CESER est favorable au déploiement de la téléconsultation dans les lieux où l'accompagnement physique par des professionnels de santé est possible (cabinets d'infirmiers, pharmacies ou autres auxiliaires médicaux). Le CESER souhaite avoir une cartographie des lieux d'implantation de la télémédecine. Il insiste néanmoins sur la nécessité de ne pas résoudre le problème du déficit des personnels médicaux par des réponses numériques.* »

Participation, engagement citoyen et cohésion sociale

Le CESER note avec satisfaction que l'enveloppe budgétaire (investissement et fonctionnement) a quasiment été intégralement consommée dans le cadre des trois volets : « Soutenir la vie associative dans les territoires », « Rapprocher la politique et la décision du citoyen » et « Porter la lutte contre les discriminations et renforcer la cohésion sociale ».

Le CESER souligne la qualité des dispositifs DIVA'P et INV'EST Asso qui se traduit par une forte sollicitation des acteurs et par un nombre important de projets soutenus par le Conseil Régional. Il serait, toutefois, intéressant de connaître la répartition géographique des structures financées afin de veiller à une équité territoriale.

Le CESER rappelle l'importance de soutenir le monde associatif et note le rôle important du Conseil Régional en la matière. Les conventions pluriannuelles avec les têtes de réseau permettent aux structures de se concentrer sur les actions à mener. Le CESER tient, toutefois, à rappeler sa motion du 23 novembre 2020, dans laquelle il insiste sur la nécessité de ne pas fragiliser davantage les associations.

Le CESER prend acte du soutien exceptionnel de 10 000 € pour chacune des banques alimentaires au cours de l'année 2022 et préconise au Conseil Régional de renouveler cette opération pour 2023. En effet, l'inflation en cours ne permet pas aux banques alimentaires de récolter suffisamment de dons pour répondre aux besoins des plus démunis dont le nombre augmente.

Le CESER remarque un engagement fort de la collectivité pour favoriser l'égalité femmes-hommes, cela se traduit par un nombre important de projets mis en place au cours de l'année 2022.

Le CESER note la poursuite de la démarche facilitant l'expression citoyenne par le biais de la plateforme « Ma Région Demain » avec des thématiques variées et avec un nombre croissant de contributions et rappelle l'importance des enjeux. Il s'agit de rapprocher les citoyens de l'action publique et de leur permettre de mieux connaître les politiques publiques (dispositifs ou actions) afin qu'ils puissent aussi contribuer à leurs évolutions.

Au-delà de cet outil numérique, dans le contexte de méfiance des citoyens envers les institutions et de nécessité de les rapprocher davantage de l'action régionale, il serait pertinent que le Conseil Régional se dote d'une ingénierie spécialisée sur les questions de participation citoyenne.

Comme évoqué dans l'Avis sur le CA 2021, le CESER rappelle l'importance de mettre en place des temps pour recueillir l'avis des habitants pour toutes les actions de la collectivité. La préconisation du CESER était la suivante : « *Le Conseil Régional souhaite rapprocher le citoyen de la politique et de la décision. Pour atteindre cet objectif, il a mis en place une plateforme numérique. Le CESER préconise d'étendre cette démarche de participation à toutes les politiques régionales, en s'appuyant aussi sur les relais de proximité que sont les Maisons de la Région, et pas uniquement sous forme numérique.* »

Mobilités et infrastructures

Le budget « Mobilités et infrastructures de transports » se décline en 4 axes et représente un budget de 1,03 Md€, composé de 248 M€ pour la part investissement (soit 1/5 des dépenses régionales d'investissement) et de 790 M€ pour la part fonctionnement (hors frais de personnel).

Le rapport entre les CP mandatés et les CP votés est respectivement de 98,6% et 81,4% en fonctionnement et en investissements.

Ce faible taux pour la section d'investissement est essentiellement lié à un taux d'exécution de 46,4% pour l'axe 3 « Accompagner le développement des grands réseaux de transports » : 30,6 M€ mandatés pour 65,9 M€ votés. Cela s'est traduit par la non réalisation de projets visant à soutenir et accompagner, d'une part, le développement de plateformes aéroportuaires et portuaires et, d'autre part, le développement du réseau ferroviaire voyageurs (lignes de desserte fine du territoire) ainsi qu'à soutenir les opérations de régénération et de modernisation du réseau ferroviaire fret (dispositif CAPFRET).

S'agissant du fonctionnement, il convient de souligner l'augmentation très significative des charges s'expliquant par la hausse du coût de l'énergie. Cette hausse génère un renchérissement de +7,2% du coût de la convention TER malgré une remontée de la fréquentation voyageur.

S'agissant de la SPL Grand Est mobilités et des SEMOP portuaires (Colmar, Mulhouse) et au regard des enjeux financiers, notamment, le CESER souhaite disposer d'informations complémentaires et sollicite des échanges avec le Conseil Régional afin de mieux cerner les missions et la nature des actions conduites.

Concernant les transports scolaires et interurbains et tout particulièrement des investissements destinés à renouveler le parc véhicule à destination de la RDTA (08) et de la CTBR (67), si le CESER salue les efforts en faveur d'actions à visée environnementale, il s'interroge sur l'avancée du niveau de verdissement de l'ensemble de la flotte estimée à 3 200 autocars et bus.

Environnement et territoires

L'analyse du CA témoigne de la volonté du Conseil Régional de poursuivre et de soutenir les politiques engagées les précédentes années.

Bien qu'il lui soit attribué un budget relativement « modeste » (2% des dépenses d'intervention) au regard d'autres compétences, le CESER constate une hausse des moyens dédiés à la politique environnementale. Le taux d'exécution en dépenses est particulièrement élevé et atteint même 100% en investissement pour le volet « Développer une politique énergétique volontariste et soutenir l'économie circulaire ».

Les sommes consacrées aux dépenses relatives à l'aménagement du territoire et au numérique subissent, pour leur part, une légère baisse de 2 M€ (soit -1,6%) entre 2021 et 2022. Les volets « Accompagner la réalisation des infrastructures du numérique sur le territoire » et « Soutenir les projets d'aménagement durable et équilibré du territoire » concentrent la majeure partie des moyens financiers attribués à cette politique (93% du budget).

Numérique

Le CESER note que le déploiement du très haut débit par fibre optique arrive à son terme. Le CESER réitère son appel à la vigilance sur la situation des bâtiments et habitations qui restent non connectés.

Ce déploiement s'accompagne d'un soutien aux usages numériques notamment à travers l'appel à projets pour la création et le développement des tiers lieux.

Dans son Avis sur les orientations budgétaires 2023, le CESER alertait sur les usages croissants du numérique et sur la méconnaissance des impacts en matière de consommation énergétique (10 % de l'électricité mondiale, avec une augmentation annuelle de 5 à 7 %). A cette occasion, il préconisait la mise en place d'une politique de sensibilisation du citoyen aux bons usages du numérique.

L'appel à manifestation d'intérêt sur les tiers lieux n'étant pas approprié à tous les territoires, il serait pertinent d'expérimenter d'autres modalités de soutien aux usages numériques. Par ailleurs, il serait utile de diversifier les missions dévolues aux tiers lieux en fonction des besoins et des spécificités des territoires sur lesquels ils s'installent.

Aménagement du territoire

Le CESER souligne le partenariat Région/territoire qui se traduit notamment par le soutien financier à 50 postes d'ingénierie dans les PETR en 2022. Cela rejoint les préconisations antérieures du CESER qui appelait le Conseil Régional à apporter une attention plus marquée en direction des territoires « hyper ruraux » qui disposent de peu, voire d'aucun moyen d'ingénierie.

Dans sa récente contribution au projet de modification du SRADDET, le CESER préconisait un accompagnement des petites communes rurales qui ne disposent pas de document d'urbanisme afin de les inciter à une planification aujourd'hui nécessaire dans l'optique du « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Biodiversité

Le CESER approuve la création de la Société coopérative d'intérêt collectif Végétal Nord Est qui vise à la production de graines plus adaptées aux territoires biogéographiques constituant le Grand Est. Il encourage le Conseil Régional à poursuivre la structuration de cette filière, de la récolte à la plantation, pour sécuriser la provenance des graines, ce qui permettra également d'éviter l'importation de maladies.

Le CESER encourage le Conseil Régional à poursuivre et intensifier son dispositif « Trame Verte et Bleue » qui a notamment permis la plantation de 224 kilomètres de haies, sans que cela ne compense totalement le linéaire détruit durant la même période. Il demande un meilleur suivi du devenir des haies plantées et rappelle sa préconisation de prioriser les secteurs où la biodiversité est la plus en tension (ex : grandes plaines céréalières...).

Le CESER note que le programme LIFE Biodiv'Est est à l'origine d'une hausse des crédits consacrés à la biodiversité. Ce programme LIFE ne doit cependant pas se faire au détriment des autres dispositifs. Le CESER note l'embauche de 25 animateurs. Ce recrutement doit se traduire par des actions concrètes dans les territoires et par un meilleur accompagnement des acteurs locaux, afin d'apporter des réponses à leurs demandes. Le CESER salue la grande autonomie laissée aux partenaires du programme. Il rappelle son souhait de participer à l'évaluation annuelle du dispositif, tel que formulé dans son avis sur le BP 2022.

Le CESER soutient la reconduction de l'appel à initiatives citoyennes : ce dispositif est un outil participatif facilement accessible et relativement aisé à utiliser. Il permet la concrétisation de projets locaux diversifiés qui contribuent à la préservation de l'environnement.

Politique de l'eau

Le CESER salue la réalisation de l'étude sur la vulnérabilité du Grand Est au changement climatique qui va se traduire par un programme d'actions.

Coopérations transfrontalières et relations internationales

Comme il en a déjà émis le souhait à plusieurs reprises, le CESER considère que le CA devrait comporter, en annexe, un rapport consolidant toutes les interventions du Conseil Régional en matière de relations extérieures. Ce document permettrait de prendre la mesure du fait transfrontalier régional, que l'on retrouve sous plusieurs aspects (mobilités, apprentissage, culture, ...) dans divers chapitres budgétaires.

De même, le CA devrait être l'occasion de lister les structures transfrontalières et internationales auxquelles la collectivité adhère ou qu'elle cofinance et de détailler les montants alloués à leur fonctionnement, ainsi que les modalités de représentation du Conseil Régional dans ces entités.

Enfin, le CESER souligne l'importance de la coopération interrégionale avec les régions limitrophes du Grand Est. En effet, les enjeux transfrontaliers doivent pour certains être abordés à une échelle supérieure aux limites régionales. Pour sa part, le CESER a entamé des réflexions et travaux, notamment sur les mobilités, avec ses homologues des Hauts-de-France et de Bourgogne Franche-Comté.

Le CESER :

- questionne les causes de l'évolution des taux d'exécution et aborde avec précaution sa nature purement « conjoncturelle » ;
- souligne qu'un résultat de clôture en recul peut impliquer la nécessité d'inscrire un emprunt prévisionnel complémentaire lors du budget supplémentaire de l'exercice suivant ;
- considère qu'une réflexion doit rapidement s'engager au niveau national pour estimer les possibles conséquences financières pour les Régions des décisions européennes d'interdiction de vente de voitures thermiques et déterminer les éventuelles mesures compensatoires à prévoir ;
- réitère sa demande de clarification de la stratégie régionale en matière de gestion des dépenses de fonctionnement afin de concilier la hausse des coûts, le maintien d'un montant d'investissement élevé et la non dégradation des indicateurs liés à l'endettement ;
- renouvelle sa demande, émise à plusieurs reprises lors des précédentes saisines budgétaires, d'obtenir le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité avec un niveau de détail plus fin que celui présenté dans les derniers BP et comprenant un volet sur les investissements prévus dans les bâtiments régionaux ;
- regrette une exécution budgétaire insuffisante dans le domaine du tourisme ;
- considère que ce document manque de lisibilité quant à la répartition, par action, des crédits utilisés ;
- regrette à nouveau que l'affectation des fonds européens ne soit pas visible dans les différentes politiques économiques, ceci afin de pouvoir mesurer l'importance qu'ils représentent dans les actions en appui aux moyens alloués par le Conseil Régional ;
- demande la mise en place de soutiens spécifiques en ingénierie financière et logistique en vue d'une plus grande équité dans l'accès aux aides économiques ;
- regrette le défaut de visibilité des actions relevant de la stratégie « bioéconomie » qui est pourtant un marqueur fort de la politique du développement régional ;
- réitère sa demande de clarification de l'organisation et de la coordination des acteurs de l'innovation ;

- réitère sa demande, de disposer, à l'occasion de la présentation du CA, concernant le développement économique, d'un rapport plus détaillé faisant un rappel des données relatives aux réalisations des années précédentes ;
- regrette l'absence d'éléments relatifs à l'état d'avancement du plan « 500 relocalisations » ;
- regrette l'absence d'évocation de la stratégie concernant la politique de prospection internationale, ce qui ne permet pas d'apprécier les résultats au regard des objectifs ;
- demande à connaître les actions entreprises pour vérifier et encourager une meilleure valorisation locale du bois issu des forêts régionales et réduire la fuite de la valeur ajoutée de la ressource locale ;
- se demande si l'écart de 3,3 M€ entre le budget voté et le budget réalisé concernant l'action « Contribuer à la promotion touristique » est imputable au démarrage difficile de l'ART ;
- réitère sa demande d'une présentation financière des dossiers mobilisant une grande partie du budget dédié au tourisme (Chambley, Madine, Vittel Horizon 2030, Ventron...) ;
- préconise, à nouveau, un véritable travail de coopération entre l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, les acteurs de la formation et les employeurs ;
- demande des précisions sur les dispositifs de formation concernés par les sous-réalisations et leurs modalités de mise en œuvre par la Région ;
- réitère ses demandes de bilan qualitatif et/ou d'évaluation dans le domaine de l'orientation qui doivent éclairer les décisions ;
- souhaite connaître les résultats des travaux La sous-réalisation des actions de formation et les acteurs qui ont été associés ;
- demande des informations sur la suite prévue en termes de financement de formation pour les personnes peu qualifiées ;
- demande à recevoir les éléments de l'évaluation du PRIC en Région Grand Est ;
- appuie la nomination prévue par le Conseil Régional d'un référent orientation sur chaque territoire afin de renforcer cet accompagnement ;
- attire l'attention du Conseil Régional sur le besoin accru de prestations d'aide à la personne et de service à domicile ;

- souhaite en savoir plus sur les formations d'aide à domicile financées par la collectivité régionale ;
- demande des informations sur les raisons qui justifient que l'enveloppe, pour l'apprentissage, en fonctionnement 2022 soit inférieure au réalisé 2021 ;
- demande, concernant l'apprentissage, des explications sur la diminution de l'enveloppe notamment au regard des deux versements de France Compétences perçus par la Région en 2022 ;
- préconise d'amorcer le lancement de nouvelles formations en cohérence avec les documents stratégiques régionaux en matière de formation (CPRDFOP), d'aménagement du territoire (SRADDET) et d'économie (SRDEII) ;
- préconise un soutien aux CFA dans leurs missions d'information, de promotion et de valorisation de l'apprentissage. Le CESER demande que la collectivité régionale s'assure que les fonds bénéficient à des formations de qualité ;
- demande que le Conseil Régional s'assure de l'équilibre entre les CFA et les lycées professionnels ;
- réitère sa demande d'une augmentation conséquente du budget des équipements pédagogiques pour les années à venir afin de conserver un appareil de formation efficace et répondant aux dernières innovations pédagogiques et évolutions technologiques ;
- préconise la mise en place d'une importante campagne d'information et de communication sur les aides sociales aux lycéens et l'aide au premier équipement professionnel ;
- réitère sa demande de disposer d'un état des lieux des besoins prioritaires des établissements pour établir un programme actualisé de rénovation ;
- considère que le moment est propice pour engager une évaluation sur le dispositif « Lycée 4.0 », a minima sur les aspects techniques, incluant les dimensions environnementales et sanitaires, qui sont du ressort de la collectivité régionale ;
- demande que lui soit communiqué, d'ores et déjà, un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages...) au sujet de dispositif « Lycée 4.0 » ;
- souhaite avoir plus d'informations sur les opérations d'optimisation et d'industrialisation de la maintenance du Lycée 4.0 (modalités, impacts ...) évoquées dans le rapport sur le CA 2022 ;

- demande à nouveau : la transmission d'un bilan de l'ensemble des actions menées dans le cadre du programme « Lycée en transition » et une valorisation et une communication plus importantes autour de ces actions ;
- s'interroge sur les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des objectifs de la SRESRI ;
- demande des éléments d'explication complémentaires concernant la sous-utilisation des montants dédiés à l'investissement sur les volets « jeunesse », « sport » ou encore « santé » ;
- demande au Conseil Régional davantage de détails sur la répartition des montants dépensés, en cohésion sociale, par dispositifs ainsi que sur la répartition géographique des bénéficiaires et des projets soutenus ;
- demande à connaître la manière dont le Conseil Régional envisage de réaffecter les montants non dépensés dans le domaine de la cohésion sociale ;
- souhaite avoir les détails de la ventilation des dépenses entre les différentes actions : dispositif JEUN'EST, soutien aux associations étudiantes dans la lutte contre la précarité ou encore le soutien aux mobilités internationales... ;
- demande, à nouveau, à la collectivité régionale de communiquer davantage sur les dispositifs en direction de la jeunesse en s'appuyant sur les relais locaux (afin qu'ils puissent bénéficier au plus grand nombre ;
- souhaite connaître les modalités de communication utilisées pour informer la jeunesse sur les dispositifs afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles elle n'arrive pas à les mobiliser ;
- souhaite connaître le profil des bénéficiaires et demande au Conseil Régional d'amplifier la communication mais aussi de faciliter l'accès à la mobilité internationale à tous les jeunes dans tous les territoires ;
- préconise à la collectivité régionale de mener une étude sur le profil des jeunes en service civique sur le territoire régional afin de mieux comprendre les difficultés qu'ils rencontrent ;
- s'interroge sur les raisons pour lesquelles plus de 6,7 M€ non pas été dépensés concernant le volet « Soutenir le développement des pratiques sportives » et souhaite avoir des explications ;
- s'interroge également sur les montants en investissement dédiés aux CREPS et non utilisés ;

- demande plus de détails sur la répartition des dépenses en fonctionnement et en investissement pour les volets : soutenir le sport pour tous, accompagner le sport de haut niveau, construire, gérer, entretenir les bâtiments du sport ;
- remarque que l'engagement du Conseil Régional en matière culturelle a été tenu avec un maintien du soutien à tous les secteurs et avec une volonté d'agir pour l'accès à la culture dans les communes rurales mais aussi en favorisant l'accès à la jeunesse ;
- propose au Conseil Régional de communiquer davantage sur les événements dédiés aux livres ;
- soutient le Conseil Régional dans ses actions en faveur de la santé et lui préconise de les poursuivre ;
- rappelle l'importance de soutenir le monde associatif et note le rôle important du Conseil Régional en la matière ;
- préconise au Conseil Régional de renouveler son opération en faveur des banques alimentaires pour 2023 ;
- souhaite disposer d'informations complémentaires s'agissant de la SPL Grand Est mobilités et des SEMOP portuaires (Colmar, Mulhouse) et sollicite des échanges avec le Conseil Régional afin de mieux cerner les missions et la nature des actions conduites ;
- s'interroge sur l'avancée du niveau de verdissement de l'ensemble de la flotte estimée à 3 200 autocars et bus ;
- réitère son appel à la vigilance sur la situation des bâtiments et habitations qui restent non connectés ;
- souligne le partenariat Région/territoire qui se traduit notamment par le soutien financier à 50 postes d'ingénierie dans les PETR en 2022 ;
- encourage le Conseil Régional à poursuivre la structuration de cette filière, de la récolte à la plantation, pour sécuriser la provenance des graines, ce qui permettra également d'éviter l'importation de maladies ;
- encourage le Conseil Régional à poursuivre et intensifier son dispositif « Trame Verte et Bleue » ;
- demande un meilleur suivi du devenir des haies plantées et rappelle sa préconisation de prioriser les secteurs où la biodiversité est la plus en tension (ex : grandes plaines céréalières...)

- rappelle son souhait de participer à l'évaluation annuelle du dispositif LIFE Biodiv'Est, tel que formulé dans son avis sur le BP 2022 ;
- considère que le CA devrait comporter, en annexe, un rapport consolidant toutes les interventions du Conseil Régional en matière de relations extérieures ;
- souligne l'importance de la coopération interrégionale avec les régions limitrophes du Grand Est.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

La CFDT votera favorablement l'avis sur le compte administratif 2022 et rejoint l'avis sur les demandes de précisions notamment sur les investissements non mandatés.

Le groupe CFDT souhaite faire un focus sur la situation de la formation sanitaire et sociale et s'interroge.

Le 14 mars 2022 un Protocole entre l'État et Régions de France en faveur des formations sanitaires et sociales est signé. Il prévoit de créer 12.600 places de formation par an à compter de 2023 et de garantir leur financement à hauteur de près de 700 millions d'euros. De plus il permet de consolider le parc immobilier des instituts de formation en soutenant l'effort de réhabilitation des bâtiments de ce parc ou à en construire de nouveaux.

La CFDT demande quelles sont les modalités d'application de ce protocole pour le Grand Est notamment sur le parc immobilier.

Pour la CFDT il faut que la région fasse un état des lieux des IFSI dont la vétusté ne permet pas des conditions de formation de qualité. Il faut dimensionner les instituts en adéquation avec l'augmentation du nombre d'étudiants. Pour ceci c'est un plan massif de Travaux de construction, de rénovation, de maintenance lourde, de mise aux normes et d'aménagement que doit mettre en place la région à l'image de la région Ile de France avec 60 M€ sur deux ans.

Dans le compte administratif 2022 région Grand Est, au vu des investissements 2022 pour les IFSI la CFDT demande quelle est la stratégie globale de la région pour les écoles paramédicales ?

Pour répondre au défi de l'emploi dans le milieu médical, l'ARS et la Région Grand Est prévoit pour les prochaines années l'augmentation des quotas dans les formations.

Les IFSI au-delà des effets d'annonces, sont-ils à même, matériellement et humainement, de remplir ces objectifs ?

Pour la CFDT cela semble compliqué, en effet en 2021, 10 % des étudiantes ont abandonné leurs études en première année de formation d'infirmière. Le taux d'abandon en deuxième et troisième année est resté également élevé : 7 % en deuxième année et 4 % en troisième année. À ce rythme-là, le nombre d'abandons pourrait être deux fois plus important que le nombre de nouvelles places ouvertes.

La région et l'ARS doivent adopter des mesures pour enrayer cette hausse. L'une des premières serait un programme d'accompagnement personnalisé du parcours étudiant en soins infirmiers pour **maximiser les réussites dans leurs études, il faut également faciliter les insertions professionnelles, prévenir les risques d'abandon et fidéliser sur le territoire.** Et surtout mettre en place une évaluation tout au long de ce programme pour identifier les mesures les plus pertinentes **et les coordonner.**

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Bernard DUPONT, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER, Brigitte RITZENTHALER

EXPLICATION DE VOTE DU MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT LA FÉDÉRATION DES CONSEILS DES PARENTS D'ÉLÈVES (FCPE)

Pardon pour le travail de mes collègues, mais quelle que soit sa qualité, la FCPE Grand Est pense plus important de passer un message quant à son étonnement de la nature des relations qu'instaurent la Région avec la FCPE GE, les parents en général, et sans doute aussi avec le CESER. Pourrait-on dépasser le cadre règlementaire ?

Par exemple, l'évaluation des politiques publiques est une prérogative du CESER, à ce titre nous sommes consultés ce jour ! Mais serons-nous entendus ? Rappelons que le CESER a demandé l'évaluation de l'opération Lycée 4.0 dès sa mise en place, voire avant ! Rappelons que la Région a fini par s'engager sur ce sujet. Faut-il rappeler ce qu'il en est à ce jour ?

Concernant les mesures de carte scolaire des lycées, la Région avait annoncé que les formations seraient déplacées en proximité. La délibération du 22 mars pour le lycée de Landres montre que des formations seront dispensées à Thionville ou Longwy ? Nous n'avons à priori pas les mêmes notions de proximité ! Ensuite, comment parler de fermeture des lycées sans même se préoccuper de l'accueil dans les nouveaux ? Enfin, nouveaux, on devrait juste parler de nouveaux lieux des mêmes formations !!! Quelles places à la cantine, quelles places à l'internat ? Quelles populations accédaient à ses lycées et sont-elles prêtes à s'éloigner encore ? Tout cela, la FCPE GE aimerait en discuter avec la Région, mais voilà toutes les tentatives de dialogue semblent vaines !

En séance la dernière fois, j'ai dû intervenir en 2 fois pour interpellier l' élu régional sur la fermeture de BTS tertiaire sans consultation aucune, en expliquant l'urgence pour les lycéens concernés puisque la procédure Parcoursup était ouverte. En dehors de la séance après discussion, j'ai fait ce qu'il me conseillait, j'ai envoyé un mail expliquant le sujet. Sa réponse ; il interrogeait les services et revenait vers moi. À l'heure actuelle, la première vague de résultats est passée et vous devinez ce qui arriva de cette réponse.

Aussi la FCPE GE, invite le CESER à ne pas être dupe des annonces faites de volonté d'ouverture et de voir en quoi la Région peut changer de manière de procéder car pour nous la Région entend mais n'écoute pas ! Elle demande que la Région réponde enfin sur l'évaluation du Lycée 4.0 d'un point de vue éducatif mais aussi maintenant d'un point de vue écologique et énergétique lié au dernier dossier d'étude de la journée ! Cela serait une première preuve d'écoute et de respect de la parole donnée envers ce CESER. Elle enjoint la Région à retrouver les chemins de la concertation et ne tient pas à jeter le bébé avec l'eau du bain. Si certaines politiques nous semblent aller dans le bon sens pour la jeunesse, nous tenons juste à nourrir un dialogue qui peut être constructif mais que ce soit en CESER, en CAEN ou dans les réunions qui se tenaient avant avec notre association, aucun des sujets d'actualités n'ont été travaillés et nourris par nos représentants. Si la Région est libre dans sa politique publique, l'écoute de la société civile, le CESER nous paraît indispensable !

La FCPE GE s'abstient donc pour ne pas perturber les avis, et se demande en quoi la Région tient compte au final de nos avis ! Et pourquoi pas systématiquement obtenir des retours sur nos travaux ? C'est un ajout suite aux propos introductifs de notre présidente en séance, afin d'être force de proposition, constructif comme mon association aimerait pouvoir l'être en permanence ! Nous nous le devons pour nos enfants !

Sébastien WIRTZ



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00